

ABUS DE DROIT ET OPÉRATIONS PATRIMONIALES

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les critères de qualification d'abus de droit au travers des différentes procédures
- Analyser les principaux montages patrimoniaux au regard de ces critères afin de déceler un éventuel risque fiscal
- Être force de proposition auprès de ses clients

CONTENU

I- Abus de droit traditionnel et mini abus de droit

II- Abus de droit en matière de mutation à titre gratuit

III- Abus de droit en matière de donation-cession

IV- Abus de droit et réduction des revenus fonciers

V- Abus de droit en matière d'IFI

VI- Abus de droit et apport avec soulte

VII- Transformation de société avant cession

VIII- Opérations à soi-même

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

Jean-François DESBUQUOIS,

Avocat, Directeur associé chez FIDAL, diplômé notaire

8h45 - 12h15 | 13h30 - 17h

Club Med d'Opio

Public concerné

Notaires et collaborateurs
De bonnes connaissances générales en droit patrimonial et en fiscalité sont conseillées

Tarif et durée

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

Moyens techniques

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique

Méthodes pédagogiques

Cours magistral et interactif (questions/réponses)
Étude de cas pratiques et échanges selon la répartition suivante :
70% théorie / 30% pratique

Méthode d'évaluation

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM

Modalités et délais d'accès

Inscription sur : formation.adnov.fr à l'aide de vos codes ID.NOT

- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé
- La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office

Gestion du handicap

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le CSN par écrit à l'adresse : formation@csn.notaires.fr ou par téléphone au 01.44.90.30.54 / 01.44.90.30.83 / 01.44.90.30.01